

A Monsieur le Président et à Messieurs les membres de l'honorable conseil de paroisse de Corgémont !

Messieurs,

Je prends la liberté de vous exposer que le traitement attaché à la place d'organiste de Corgémont et Cortébert ayant été réduit à 50 francs de Suisse n'est pas rassurant pour parer aux frais et à la responsabilité qu'exige un tel emploi.

Les dépenses auxquelles est entraîné celui qui se livre à l'état d'organiste sont assez considérables, et moi il me faudrait toucher l'orgue six ans pour, au bout desquels, n'avoir ni perdu ni gagné avec mon traitement de L. 50 par an. Voici comment :

Un piano, instrument indispensable pour l'exercices et la répétition des leçons prises, et ensuite pour se perfectionner seul ; le mien me coûte	L. 200.-
Musique	25.-
Leçons pour l'orgue, louage de pianos, etc. etc.	au moins 25.-
Intérêts des 250 francs ci-dessus au 4p% pendant 6 ans	60.-
Total Livres suisses	310.-

Ajoutons à ceci que j'ai été des plus singulièrement favorisé en ce que Mademoiselle Morel m'a fourni de musique et m'a donné plus de 200 heures de leçons.

D'après le petit exposé que je viens de vous faire, vous conviendrez que, sur l'ancien pied, c'est sur moi que pèse et pèserait encore longtemps la plus large part de sacrifices pour l'entretien du chant religieux.

Le traitement d'organiste le plus bas que je connaisse dans tous nos environs, excepté Sombeval – ce dernier touche l'orgue pour le service allemand seulement – est celui de Péry qui est de 100 francs de Suisse ; celui de M' Mendel à Berne passe 20 Louis ; M.M. Gassman dans la même ville et Dannev à Bienne ont, à ce qu'on m'a dit, chacun près de 20 Louis de traitement ; - n'allons qu'à 2 lieues d'ici ; Mr Luthard à St. Imier a annuellement 24 Louis, uniquement pour toucher l'orgue.

Je vous cite ces quelques traitements pour vous démontrer que je me contante d'être placé au pied de l'échelle, et vous prie p.c.s.q. de me voter une paie annuelle de 100 francs de Suisse, à partir du commencement de la troisième année que je touche l'orgue soit dès le 1^{er} janvier 1841.

Dans l'attente que vous ferez droit a d'aussi justes reclamations ; veuillez, Monsieur le Président et Messieurs, recevoir les très humbles respects de

Votre tout dévoué
J. Villos

Cortébert ce 17 mai 1841